

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

Usage dominant	Classes d'usages	Article de zonage	RTV- 813	Zones					COMV- 818			
				CONS V1-814	CONS V2-815	CONS V2-816	CONS V2-817	CONS V2-818				
HABITATION	classe A - unifamiliale											
	classe B - bifamiliale											
	classe C - trifamiliale											
	classe D - multi. (moins de 10 log.)											
	classe E - multi. (10 log et plus)											
	classe F - communautaire											
	classe G - mobile	art. 21.3										
	COMMERCE	classe A-1 spectacles, culture										
		classe A-2 bars										
		classe A-3 clubs sociaux										
		classe A-4 récréation intérieure										
		classe A-5 récré. ext. intensive	art.22.4									
		classe A-6 récré. ext. extensive										
		classe A-7 récré. ressource										
classe A-8 arcades												
classe A-9 caractère érotique												
classe B-1 bureaux												
classe B-2 services												
classe B-3 vente au détail												
classe C-1 hébergement												
classe C-2 gîte du passant												
classe C-3 restauration												
classe C-4 casse-croûte												
classe C-5 résidence de tourisme												
classe D-1 poste d'essence												
classe D-2 station service		art. 22.3.2										
classe D-3 lave-autos												
classe D-4 vente de véhicules	art. 22.3.1											
classe D-5 pièces et acces.												
classe D-6 entretien	art. 22.3.2, 22.3.3											
classe E-1 const.,terrassment												
classe E-2 vente en gros,transport												
classe E-3 para-agricole												
classe E-4 autres usages comm.												
classe E-5 mini entreposage												
INDUSTRIE	classe A	art. 23.2										
	classe B	art. 23.2										
	classe C	art. 23.2										
	classe D extraction	art. 23.3										
	classe E récupération, recv.	art. 19.6, 23.4										
PUBLIC ET INSTITUTIONNEL	classe A-1 services gouv.											
	classe A-2 santé,éducation											
	classe A-3 centres d'accueil											
	classe A-4 services culturels											
	classe A-5 sécurité,voiture											
	classe A-6 lieux de culte											
	classe B parcs,terrains de jeux											
	classe C équip. publics	art. 8.1.3										
	classe D infras,publiques											
	classe A agriculture,forêt											
AGRICOLE	classe B établissements d'élevage											
	classe C activités complé.											
	classe D formation agricole											
	classe E animaux domestiques	art. 24.4										
	isolée											
STRUCTURE DU BÂTIMENT	jumelée											
	en rangée											

Notes particulières

[1] les activités nautiques sont également autorisées.

[2] limité aux sentiers de randonnée et aux activités d'observation et de conservation de la nature.

[3] limité aux cabanes à sucre accessoires à une érablière, conçues uniquement pour la production de sirop d'érable. Aucun service de repas ne doit être offert sur place.

[4] limité aux établissements comportant un maximum de vingt chambres.

[5] usage assujéti aux dispositions des articles 21.2 et suivants applicables aux usages complémentaires.

Ville de Coaticook

grille des usages principaux et des normes

	Article de zonage	Zones					
		RTV-813	CONS V1-814	CONS V2-815	CONS V2-816	CONS V2-817	COMV-818
IMPLANTATION	marge de recul avant min. (m)	8	8	8	8	8	8
	marge de recul latérale min. (m)	3	3	3	3	3	3
	somme des marges de recul latérales min. (m)	6	6	6	6	6	6
	marge de recul arrière min. (m)	3	3	3	3	3	3
	hauteur maximale (étage)	2	2	2	2	2	2
	hauteur maximale (m)	10	10	10	10	10	10
	façade minimale (m)	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3	7,3
	profondeur minimale (m)	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7	6,7
	superficie min. au sol (m ca)	55	55	55	55	55	55
	espace bâti/terrain max., bâtiment principal (%)	30		30	30	30	30
RAPPORTS	espace bâti/terrain max. bâtiment accessoire (%)	10		10	10	10	10
	puits municipal						
	zones à risque d'inondation						
	zones de glissement de terrain						
	lieu d'enfouissement sanitaire						
	ancien dépotoir						
	terrain contaminé						
	protection du patrimoine						
	bande tampon						
	sites d'extraction						
AMENDEMENT	PILA		●	●	●	●	●
	régi. 6-1-57-2 (2016), en vigueur 17 mai 2017	X	X	X	X	X	X
DIVERS	notes particulières						